



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E87956

VALABLE JUSQU'AU 06/10/2026

ÉDITÉ LE

09/09/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2008

Forme juridique : SARL

Capital : 6 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2008B00054

Siret : 502 288 277 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3720904

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 144306574

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 144306574

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Raison sociale : HUREL BATIMENT

5 ROUTE DE LA DONVILLIERE
50450 HAMBYE

Téléphone : 02 33 69 59 87

Portable : 06 17 76 43 47

Fax :

Site Internet :

E-mail : hurelbatiment@yahoo.fr

Responsabilité légale :
HUREL JULIEN CO-GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	09/03/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	28/09/2023
7122 PROB	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	24/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	11/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/05/2023
o Ventilation mécanique	09/03/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	09/11/2023
o Isolation des combles perdus	28/09/2023
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	24/04/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.